



**COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Procurations : 1

Convocation :

03 Août 2026

Délibération Numéro

2026.10.08.09

Objet :

**AVIS SUR LE PROJET DE
LA SOCIETE FUTERRO**

**IMPLANTATION D'UNE
BIORAFFINERIE SUR LE
TERRITOIRE DE SAINT-
JEAN DE FOLLEVILLE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20260810-2026100809-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/08/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 Août 2026**

Le 10 août deux mil vingt-six dans la salle de la Mairie de Beuzeville-La-Grenier, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire de la commune

Date de convocation du conseil municipal : 03 Août 2026

Membres présents :

M. AUBER François, M. PAUMELLE Patrice, Mme MAILLARD Martine, M. LE DUEY Régis, Mme MICHONNET Pascale, Mme COLOMBEL Véronique, Mme GEHAN Danielle, Mme LEMARCIS Sandrine, M. HAMEL Ludovic, M. COURSEAUX Pierrick, Mme LEFEBVRE Angélique, M. FRIBOULET Damien,

Absents excusés : Mme DESMOULINS Anne-Sophie (a donné procuration à Mme LEMARCIS Sandrine), M. LE CORRE Gérald, M. LEBAILLIF Anthony

Secrétaire de séance :

Le Président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame Danielle GEHAN est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, secrétaire générale de Mairie

Le quorum étant atteint Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

EXPOSE

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une consultation publique est en cours, en lien avec une demande d'autorisation environnementale de l'entreprise FUTERRO qui souhaite implanter et exploiter une bioraffinerie sur le territoire de la commune de Saint-Jean de Folleville
Considérant le dossier de consultation disponible au format numérique jusqu'au 6 octobre 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention),

DECIDE d' EMETTRE un avis favorable tout en laissant libre choix aux exploitants agricoles de la commune d'accepter ou non l'épandage des « déchets » de l'entreprise FUTERRO.

Pour extrait conforme au registre,

Fait et délibéré en séance le 10 Août 2026

Le Maire

François AUBER

La Secrétaire de séance

Danielle GEHAN

